

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 620-2018**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro 620-2018 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018. Ce règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 206-1990 afin de créer la zone 828-A, à même la zone 828 et d'autoriser l'usage habitation multifamiliale isolée (1300) dans la zone 828-A.

Le règlement 620-2018 a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie et aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 10 octobre 2018; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE TRENTE ET UNIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.



Michel Bellemare, B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier